

Monsieur le Directeur,

Depuis de nombreuses années, la CGT revendique une meilleure reconnaissance des personnels à statut Équipement en poste à la Direction Générale de l'Aviation Civile. Cette reconnaissance doit se traduire notamment par une harmonisation financière avec les corps de la DGAC mais également une mobilité interne facilitée, des formations adaptées... A ce titre, nous nous félicitons des résultats bien qu'imparfaits que nous avons pu obtenir seuls pour les personnels administratifs, même si cela a pu être à l'encontre de votre volonté.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'une majorité de personnel technique de votre service a demandé soit un détachement soit une intégration directe dans les corps équivalents de la DGAC dans le cadre de la loi 2009-972 du 3 août 2009. Ils vous avaient même sollicité pour que vous souteniez leur démarche auprès du DG...

Ils n'ont pu que constater le peu d'influence du SNIA puisqu'aucun agent n'a été retenu lors des CAP des 6 et 12 juillet. Nous tenons à saluer l'éloquence dont vous avez fait preuve pour démontrer la nécessité d'un statut-quo statutaire au SNIA, devant les élus des corps d'accueil et la sous-direction du personnel, lors de la réunion du 18 mai dernier, plutôt que de chercher à les convaincre du contraire !

Preuve supplémentaire du dédain à leur égard après qu'il leur ait été appliqué, sans autre forme de procès, une discrimination pure et simple au motif d'être affectés au SNIA, ils reçoivent, depuis quelques jours seulement, les lettres individuelles de réponse de la DGAC concernant leur demande... datées du 28 juillet 2011 !

La motivation du refus initialement annoncée en CAP par l'administration faisant bien entendu défaut.

Les agents constatent qu'il ne peuvent s'attendre à aucun soutien de votre part sur ce sujet. Nous déplorons un certain décalage entre vos propos parfois si enthousiastes sur les atouts du SNIA, sa force dans le domaine de l'ingénierie aéroportuaire et de la gestion de patrimoine pour le compte de la DGAC et le peu de crédit accordé par cette dernière au traitement d'agents qui la servent.

Les résultats des CAP tendent à démontrer que nous ne sommes pas le si grand service de la DGAC, de haut niveau et d'excellence, que vous décrivez. Il se dit que pour la DGAC, aucun personnel technique du SNIA ne doit intégrer ses corps. Vous comprendrez aisément que cette situation est ressentie comme une absence totale de considération et une véritable discrimination. Elle ne peut aboutir qu'à une démotivation ou à la colère des agents du SNIA.

Que peuvent également attendre de leur direction, les Ouvriers de Parcs et Ateliers du SNIA, pour lesquels pourtant un prémice de discussions semblait s'être ouvert en novembre 2008 laissé sans suite... faute de volonté de la DGAC mais aussi faute de soutien par leur direction ? Et les autres : dessinateurs, contractuels, agents d'exploitation, etc... ?

Les personnels du SNIA lors des assemblées générales tenues en début d'année dans les services ont mandaté l'USAC-CGT pour porter et défendre leurs légitimes revendications.

C'est pourquoi, nous vous demandons d'appuyer fortement, sans plus attendre, l'ouverture immédiate de négociations sur la reconnaissance financière par la DGAC, de TOUS les personnels du SNIA. Quoi qu'il en soit, vous pouvez compter sur notre détermination à obtenir satisfaction.

Dans l'attente de vous lire rapidement afin que vous apportiez une réponse sincère et concrète aux personnels, nous vous prions, Monsieur le Directeur, de bien vouloir recevoir cette lettre en guise de contribution au point porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion d'encadrement et l'expression de notre haute considération.

La section du SNIA de l'USAC-CGT

L'USAC-CGT est membre de:



Demande de bulletin d'adhésion à retourner à USAC-CGT - CRNA/Sud-Est - 1, rue Vincent Auriol - 13617 Aix-en-Provence Cedex	
Nom/Prénom
Corps	Service
Email	Telephone
Adresse	
.....	

**UNION SYNDICALE DE
L'AVIATION CIVILE CGT**
1, rue Vincent Auriol
13617 Aix-en-Provence cedex
Tél. : +33.4.42.33.76.85
Fax : +33.4.42.33.76.94
www.usac-cgt.org